



ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
M. STEVE CHAILLOUX
GROUPE TĀVINI HUIRA'ATIRA
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU TOURISME ET DE LA CULTURE
Question orale au gouvernement

Adressée à M. Ronny Teriipaia, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture (MEE).

Objet : missions et fonctionnement de l'établissement public administratif Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture

Monsieur le Ministre, 'ia ora na

Lancé au début des années 1960 par André Malraux, alors Ministre des affaires culturelles de France, le concept de « Maison de la Culture » a pour objet d'offrir et de faciliter l'accès pour tous à la culture. Fondée sur le principe d'une association – loi 1901, la première voit le jour en France en 1964.

En 1971, apparaît à Pape'ete la Maison des Jeunes – Maison de la Culture (MJMC), sur un remblai créé par l'Etat près du quartier de Pā'ōfa'i.

Elle change de mains et de statut le 23 septembre 1980 en devenant l'Office Territorial d'Action Culturelle (OTAC) sur délibération de l'Assemblée territoriale... une appellation qui lui colle encore à la peau !

Enfin, le 09 avril 1998 à la suite d'une nouvelle délibération de notre Assemblée, la structure se transforme en établissement public administratif (EPA) et devient Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture (TFTN).

Accompagnant ces évolutions statutaires, les missions de TFTN ont également évolué au fil du temps. Ainsi, depuis 1998, l'établissement poursuit les objectifs suivants :

- concourir à l'animation et à la diffusion de la culture en Polynésie française ;
- encourager et valoriser la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes leurs formes ;
- assurer l'organisation et la promotion de manifestations populaires ;
- promouvoir la culture *mā'ohi*, y compris sur le plan national et international.

(source : Délibération n° 98-24 APF du 9 avril 1998, JOPF n° 17 N du 23/04/1998, page 696)

Pour mener à bien ces missions, TFTN est doté de compétences, de ressources et d'équipements pour certains uniques à Mā'ohi Nui, notamment :

- de la régie technique la plus développée du Pays et des agents spécialement formés à son exploitation,
- de moyens généraux de logistique et de sécurité et d'agents également formés à leur mise en place,

- d'agents chargés de la production, la programmation et la promotion des activités artistiques et culturelles de l'établissement et de moyens matériels et financiers spécifiques,
- d'un fonds d'œuvres et d'ouvrages ainsi que d'agents responsables des activités permanentes de TFTN, incluant le fonctionnement de la seule médiathèque du Pays autant que des activités d'éveil et de formation artistiques et culturelles ouvertes au public,
- de l'espace scénique de To'atā, du *paepae a Hiro* et de deux théâtres d'une capacité d'accueil totale de 4725 spectateurs,
- de deux bibliothèques, d'une salle d'exposition, de deux salles polyvalentes et d'une salle de projection,
- 98 agents du personnel, statutaires ou contractuels, temporaires ou permanents, détachés ou mis à disposition.

En somme, un éventail d'installations, de moyens et de ressources pour assurer la production, la diffusion et la promotion d'œuvres artistiques et culturelles. Une activité foisonnante, à l'image de manifestations populaires telles que le Heiva i Tahiti, le Hura Tapairu ou le festival Parau Ti'amā qui font vibrer en façade notre arène culturelle chaque année.

Pourtant, depuis plusieurs années et à maintes reprises, producteurs et organisateurs d'événements artistiques et culturels, privés comme associatifs, font retour de difficultés croissantes pour l'organisation d'événements, notamment pour la réalisation de spectacles, d'expositions ou de festivals.

En cause, des agents parfois peu qualifiés en regard de postes stratégiques, en sur-service ou à la charge de travail déséquilibrée ; des outils de gestion d'espace défectueux ou obsolètes ; une stratégie de communication et de promotion efficace mais insuffisante et qui tend à invisibiliser les événements ; et des choix stratégiques parfois discutables en termes de cible, de missions de l'établissement et d'orientation budgétaire. Ces difficultés sous-tendent bien entendu une réalité plus complexe, soumise à une réglementation de plus en plus contraignante, un budget limité et un *leadership* compliqué par un manque de connaissance approfondie des enjeux dans le domaine culturel.

Monsieur le ministre, ma question est simple. Êtes-vous pleinement informé de ces défaillances ? Quelles actions envisagez-vous pour y remédier ?

Steve CHAILLOUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Steve Chailoux', with a large, stylized initial 'S' at the beginning.